

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025
DELIBERATION N°26/05/2025-91

Conseillers en exercice :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le
Présents :	18	Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés :	5	séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés :	6	légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants :	23	

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGET, Bruno TEISSEIDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEIDRE,
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUGET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN,
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **04 JUIN 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le **27 MAI 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET 2025 COMMUNE

RAPPORTEUR : Monsieur Éric BOULDOIRES

Madame Martine GUIBERT quitte la salle des séances et donne pouvoir à Monsieur Bruno TEISSEIDRE.

A la suite du vote du Budget Primitif 2025 de la Commune, il convient de prendre en compte les mouvements de crédits suivants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépense et recette de fonctionnement :

Il est proposé un ajustement de crédits à hauteur de 3 000 € pour le musée de la Haute-Auvergne suite à la prise de vue qui sera intégrée dans le futur catalogue d'exposition et pour l'achat de livres.

Il s'agit ensuite d'une modification d'article concernant la subvention accordée dans le cadre de l'opération « Run & Roses » pour un montant de 900.00 €, de l'inscription de 1 917 € pour le paiement des frais de notaire suite à la réalisation de divers baux et de 472 € pour financer la prolongation du contrat d'assurance jusqu'à fin septembre pour le centre de formation la Vigière (transfert via la subvention d'équilibre vers le budget annexe).

Des crédits sont également transférés en section d'investissement pour la finalisation du projet LocO'brac à hauteur de 2 350 €.

A noter des recettes supplémentaires de 4 267 € provenant de la location de la parcelle AH 594.

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
Article 6238 service musée Hte Auvergne	Ajustement de crédits- Frais de photos pour le catalogue et achat de livres pour la revente	3 000.00 €			
Article 6168 service Fc Adm		-3 000.00 €			
Article 657381 service Fc sport jeunes	Ajustement de crédits - Subvention exceptionnelle – Run & Roses	900.00 €			
Article 65748 service non sport		-900.00 €			
Article 65736211 service centre formation la Vigière	Ajustement de crédits – Subvention d'équilibre - Budget annexe centre de formation la Vigière	2 389.00 €			
Article 023 service op non ventilable	Transfert de crédits – vers section investissement (LocO'brac)	2 350.00 €	Article 752 service ressources financières	Location terrain	4 739.00 €
	Total général	4 739.00 €		Total général	4 739.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépense et en recette d'investissement :

Il est proposé d'inscrire des crédits pour modifier des écritures de 2024 afin que toutes les études concernant la rivière l'Ander soit à la même opération.

Et d'ajouter des crédits complémentaires concernant l'achat de 6 casiers de consigne et des travaux d'électricité en lien avec le projet LocO'brac pour un montant de 4 850 €.

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
Article 2031 op 07199 service rivière Ander	Ajustement de crédits- Etude sur la rivière de l'Ander payée en 2024	2 679.60 €	Article 2031 op 12215 service berges Ander	Ajustement de crédits- Etude sur la rivière de l'Ander payé en 2024	2 679.60 €
Article 2158 service LocO'brac	Ajustement de crédits – Modification casiers et branchement électrique	4 850.00 €	Article 021 service op non ventilable	Transfert de crédits – de la section fonctionnement (LocO'brac)	2 350.00 €
Article 2181 service Op urbaines		-2 500.00 €			
	Total général	5 029.60 €		Total général	5 029.60 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 19 Mai 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus.**
- **APPROUVE la décision modificative N°1 du Budget 2025 de la Commune.**

POUR : 23 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT

L'élus secrétaire de séance,


Florie PAROU

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 27 mai 2025 16:06
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-91

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-91, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-05-2025-91-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 26-05-2025-91

Objet : Décision Modificative N.1 - Budget 2025 Commune

Date de décision : 27/05/2025

Date de transmission : 27/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>